

DECRET N° 77/717 du 23/12/77
confirmant Madame MATHEY Marie-Josée, Attachée
des Services de l'Information de 5^o échelon dans
les fonctions de Directrice des Bibliothèques,
Archives et Documentation.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP. du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°77/697 du 16 Décembre 1977 portant création,
attributions et organisation du Secrétariat Général à la Culture et aux
Arts;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
5 Novembre 1977,

DECRETE :

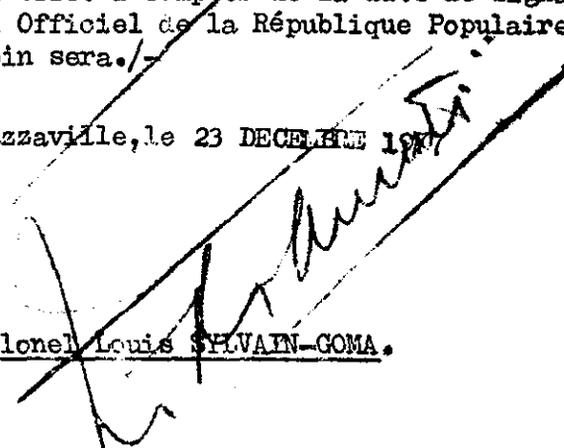
Article 1er..- Madame Marie-Josée MATHEY, Attachée des Services de l'Infor-
mation de 5^o échelon, Directrice des Bibliothèques, Archives et Documentation
est confirmée dans ses fonctions.

Article 2..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signa-
ture sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième-Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

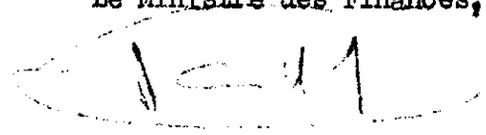
Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de la Culture, Arts et Sports,


Alphonse MOUISSOU-FOUATI.-


J.B. TATIL-LOUTARD.


Le Ministre des Finances,